



C.C.A.S

DE

BEAUPUY

Conseil d'Administration du vendredi 8 avril 2022 à 11h00

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE

Étaient présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Marc FERNANDEZ, Jacques DETOEUF,
Mmes Christine LEJEUNE, Odile HUGUES, Laetitia SERVEILLE, Marie-Rose ROQUES, Régine HENRIQUES

Absents ayant donné procuration : /

Absents sans procuration :

M. Louis CLIQUOT DE MENTQUE,
Mme Martine STARCKMANN

Secrétaire de séance : Mme Christine LEJEUNE

Ouverture de la séance :

Monsieur Marc FERNANDEZ, Président du CCAS de BEAUPUY, procède à l'appel et constate que, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la condition de quorum est remplie.

⇒ Approbation et signature du compte rendu de la précédente séance.

1 – FINANCES

Affaire n°1 : Approbation du Compte de Gestion 2021

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Affaire n°2 : Approbation du Compte Administratif

Sous la présidence de Mme Christine LEJEUNE, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil d'Administration examine le Compte Administratif 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 2020	:	3 068.00 €
Recettes 2020	:	7 311.33 €
Excédent 2019 reporté	:	3 196.03 €

Excédent Total de clôture : **7 439.36 €**

Investissement

Dépenses 2019	:	0,00 €
Recettes 2019	:	0,00 €

Restes à réaliser : 0,00 €
Besoin de financement : **0,00 €**

Hors de la présence de Monsieur FERNANDEZ Marc, Président, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du C.C.A.S. 2021.

Affaire n°3 : Affectation du résultat

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Monsieur Marc FERNANDEZ, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	7 439.36 €
- un déficit de fonctionnement de	0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 243.33 €
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -	3 196.03 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	7 439.36 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)	0.00 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement	0.00 €
Excédent de financement	0.00 €
Besoin de financement F =D+E	0.00 €

AFFECTATION = C =G+H

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

DEFICIT REPORTE D 002

7 439.36 €

0.00 €

7 439.36 €

0.00 €

Affaire n°4 : Approbation du Budget Primitif

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration les conditions de préparation du budget.

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il s'applique (article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales),

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le budget primitif du C.C.A.S pour l'exercice 2022 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : **7 640.69 €**

Recettes : **7 640.69 €**

2 – QUESTIONS DIVERSES

Madame Régine HENRIQUES souhaite que l'on fasse le point sur le déroulement de la conférence sur les enfants et les écrans.

Nous constatons que le nombre de participants n'était pas élevé, Monsieur le Maire tient à préciser qu'il n'est pas évident de mobiliser les administrés.

Madame Laetitia SERVEILLE signale que la période (semaine suivant les vacances scolaires n'était peut-être pas adaptée).

En dehors du nombre de participants qui aurait pu être plus important, la prestation était de qualité, les fiches remplies par les participants en attestent.

Deux actions sont proposées en faveur des enfants : une matinée de lecture pour les enfants de maternelle en mai prochain. Madame Odile HUGUES se chargera de cette animation. Il est également proposé de mettre en œuvre une animation pour les enfants de primaire, il s'agirait de créer un jeu de société, l'animatrice serait également Madame Odile HUGUES.

Nous avons également abordé le développement d'actions pour les personnes âgées et notamment le portage de repas à domicile. Il semble avant de chercher un prestataire qu'il est nécessaire de recenser les besoins, nous approfondirons ce sujet lors d'une prochaine réunion.

Fin de séance : 11h55



C.C.A.S

DE

BEAUPUY

Conseil d'Administration du vendredi 8 avril 2022 à 11h00

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE

Étaient présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Marc FERNANDEZ, Jacques DETOEUF,
Mmes Christine LEJEUNE, Odile HUGUES, Laetitia SERVEILLE, Marie-Rose ROQUES, Régine HENRIQUES

Absents ayant donné procuration : /

Absents sans procuration :

M. Louis CLIQUOT DE MENTQUE,
Mme Martine STARCKMANN

Secrétaire de séance : Mme Christine LEJEUNE

Ouverture de la séance :

Monsieur Marc FERNANDEZ, Président du CCAS de BEAUPUY, procède à l'appel et constate que, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la condition de quorum est remplie.

⇒ Approbation et signature du compte rendu de la précédente séance.

1 – FINANCES

Affaire n°1 : Approbation du Compte de Gestion 2021

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Affaire n°2 : Approbation du Compte Administratif

Sous la présidence de Mme Christine LEJEUNE, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil d'Administration examine le Compte Administratif 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 2020	:	3 068.00 €
Recettes 2020	:	7 311.33 €
Excédent 2019 reporté	:	3 196.03 €

Excédent Total de clôture : **7 439.36 €**

Investissement

Dépenses 2019	:	0,00 €
Recettes 2019	:	0,00 €

Restes à réaliser : 0,00 €
Besoin de financement : **0,00 €**

Hors de la présence de Monsieur FERNANDEZ Marc, Président, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du C.C.A.S. 2021.

Affaire n°3 : Affectation du résultat

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Monsieur Marc FERNANDEZ, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	7 439.36 €
- un déficit de fonctionnement de	0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 243.33 €
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -	3 196.03 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	7 439.36 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)	0.00 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement	0.00 €
Excédent de financement	0.00 €
Besoin de financement F =D+E	0.00 €

AFFECTATION = C =G+H

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

DEFICIT REPORTE D 002

7 439.36 €

0.00 €

7 439.36 €

0.00 €

Affaire n°4 : Approbation du Budget Primitif

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration les conditions de préparation du budget.

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il s'applique (article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales),

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le budget primitif du C.C.A.S pour l'exercice 2022 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : **7 640.69 €**

Recettes : **7 640.69 €**

2 – QUESTIONS DIVERSES

Madame Régine HENRIQUES souhaite que l'on fasse le point sur le déroulement de la conférence sur les enfants et les écrans.

Nous constatons que le nombre de participants n'était pas élevé, Monsieur le Maire tient à préciser qu'il n'est pas évident de mobiliser les administrés.

Madame Laetitia SERVEILLE signale que la période (semaine suivant les vacances scolaires n'était peut-être pas adaptée).

En dehors du nombre de participants qui aurait pu être plus important, la prestation était de qualité, les fiches remplies par les participants en attestent.

Deux actions sont proposées en faveur des enfants : une matinée de lecture pour les enfants de maternelle en mai prochain. Madame Odile HUGUES se chargera de cette animation. Il est également proposé de mettre en œuvre une animation pour les enfants de primaire, il s'agirait de créer un jeu de société, l'animatrice serait également Madame Odile HUGUES.

Nous avons également abordé le développement d'actions pour les personnes âgées et notamment le portage de repas à domicile. Il semble avant de chercher un prestataire qu'il est nécessaire de recenser les besoins, nous approfondirons ce sujet lors d'une prochaine réunion.

Fin de séance : 11h55